

Samer, le 6 juillet 2022

Procès-verbal
Réunion de Conseil Municipal
Du 4 juillet 2022 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le lundi 4 juillet 2022 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Claude BAILLY, Maire de Samer.

Etaient présents : M. BAILLY, Mme BASTIDE, M. DOUCHAIN, Mme LEFEBVRE, M. BALLY, Mme MEKLEMBERG, M. VAN ROEKEGHEM, Mme POCHET, M. MAQUINGHEN, Mme BEAUSSE, Mme ROGEZ, M. MARTEL, M. NAUDET, Mme CHATILLON, M. JOUGLEUX, Mme HUDNER, M. BUIRETTE, M. DARCHEVILLE, Mme WALLE, M. MILLE.

Etaient absents ou excusés : M. LOUVET (ayant donné pouvoir à M. BAILLY), Mme DELATTRE (ayant donné pouvoir à Mme BEAUSSE), M. CARLU, M. SAILLY (ayant donné pouvoir à M. DOUCHAIN), M. LABONTE, Mme ROUX, Mme COLOMBO (ayant donné pouvoir à Mme CHATILLON)

25 Présents + 2 Pouvoirs

M. le Maire prend la présidence de la réunion de conseil. Il procède à la vérification du quorum. Celui-ci étant atteint, il ouvre la séance.

M. David JOUGLEUX est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

M. Le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Modifications au tableau des effectifs
- Acquisition des parcelles AC 21 et AC 146
- Renouvellement de contrat 3D Ouest
- RAD 2021 assainissement collectif
- Logiciel Sogelink
- Décision modificative n°2 au Budget Général

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du 23 mai 2022. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

PERSONNEL

- Modification au tableau des effectifs :

M. Van Roekeghem, conseiller délégué aux finances et aux ressources humaines, présente à l'assemblée les postes d'assistants d'enseignement

artistique dont les créations ont été validées en comité technique le 17 mai 2022. Il s'agit de postes affectés à l'école de musique. A savoir :

- Formation musicale : 14h/semaine
- Violon : 11h/semaine
- Percussions : 9h/semaine
- Trombone : 6h/semaine
- Flûte : 6 h/semaine
- Saxophone : 6 h/semaine
- Cor : 3 h/semaine
- Eveil musical : 2h/semaine
- Accordéon : 2 h/semaine
- Violoncelle : 1.5 h/semaine
- Basson : 1h/semaine
- Chœur d'enfants : 1 h/semaine
- Alto : 1h / semaine
- Hautbois : 0.5 h/semaine

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces créations de poste.

ADMINISTRATION GENERALE – TRAVAUX – URBANISME

- Acquisition des parcelles AC 21 et AC 146 :

M. le Maire rappelle que le 24 janvier 2022, il a été décidé d'acquérir les parcelles AC 21 et AC 146 situées rue Jean Moulin, d'une superficie de 2 011 m², propriété de M. Dominique BIGAND, en vente au prix de 60 € le m² soit 120 660,00 € et de constituer une servitude sur la parcelle AC 20, située avenue Henri Mory (bande de 2 mètres) pour permettre de réaliser une servitude de réseau et de liaison piétonne.

M. le Maire indique que les propriétaires ne souhaitent pas accorder de liaison piétonne.

Il propose donc de délibérer sur le retrait de la délibération du 21 janvier 2022. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

Le Maire propose ensuite de se prononcer sur l'acquisition des parcelles AC 21 et AC 146 situées rue Jean Moulin, d'une superficie de 2 011 m², propriété de M. Dominique BIGAND, en vente au prix de 60 € le m² soit 120 660,00 € et de constituer une servitude de réseau sur la parcelle AC 20.

Le conseil municipal approuve cette acquisition et ces conditions à l'unanimité.

- Renouvellement du contrat 3D ouest :

M. le Maire rappelle que les usagers des services cantine et garderie ont la possibilité de réserver celles-ci en ligne via un portail dédié. Pour se faire, la commune a souscrit un contrat de maintenance avec la société 3D ouest qui

est échu. Il propose de renouveler ce contrat, pour une période de 4 ans, du 25/05/2022 au 24/05/2026 pour un montant annuel de 1269.62 € TTC (actuellement 1260 € TTC). Le conseil municipal approuve ce renouvellement à l'unanimité et autorise M. le Maire à le signer ainsi que toute pièce qui en découlera.

- Nom de rue à donner :

M. Maquinghen rappelle qu'une voie sera créée pour l'accès à la future unité de vie pour adultes en situation de handicap présentant des « comportements-problèmes » par l'association Cazin-Perrochaud. Il y a lieu de nommer cette rue. Il propose « Rue Lucie Aubrac ». Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

- Rapport Annuel 2021 de gestion du service public de l'assainissement collectif :

M. le Maire propose d'ajourner cette question, le document en question n'ayant pas été joint à la convocation. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de reporter ce point à une séance ultérieure.

- Logiciel Sogelink :

M. le Maire présente le logiciel Sogelink, permettant de gérer et rédiger des arrêtés de voirie (chantiers, déménagements, manifestations, circulation...) :

- Rédaction facilitée des actes réglementaires liés aux polices de circulation et de conservation
- Coordination et suivi des travaux et des événements
- Cartographie de l'ensemble des interventions,
- Veille réglementaire

Cet outil permet de générer automatiquement les arrêtés, et possède un système d'alerte. Il propose également les déviations à mettre en place. Pour un coût annuel de 2 400 € TTC et une formation de 1080 € TTC (pour 4 personnes).

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'acquisition de ce logiciel, autorise M. le Maire à en signer le contrat de maintenance.

BUDGET

- Décision modificative n°2 au Budget Général :

M. Van Roekeghem rappelle que la collectivité à changer de nomenclature comptable pour passer à la M57. La trésorerie rencontre des difficultés à intégrer la décision modificative n°1 dans leur logiciel. Aussi, la décision modificative n°2 ne revêtant pas un caractère d'urgence, il est proposé de la reporter à une séance ultérieure. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de reporter ce point à une séance ultérieure.

La séance est close à 22h00.